

au berceau, le reconnaissait comme Congrégation à vœux simples perpétuels, et lui faisait octroyer le décret d'approbation canonique. C'est Pie IX encore qui, en 1875, a donné la première approbation des Constitutions. Enfin, Sa Sainteté Léon XIII approuva définitivement les mêmes Constitutions par un Bref daté du 12 août 1895.

L'Institut, qui eut en 1868, la douleur de perdre son fondateur, mais qui recevait, tout entier composé par lui et écrit de sa main, le livre de ses Constitutions, compte aujourd'hui diverses maisons.

Voici en quels termes en parle Mgr. Baunard dans son magnifique ouvrage : *Un siècle de l'Eglise de France*.

“ En l'année 1856, une humble communauté composée de quelques prêtres et frères se groupa à Paris dans une petite et misérable maison de la rue d'Enfer autour d'un modeste autel. Ce fut le berceau de la Congrégation des Pères du Très Saint Sacrement. Ils devaient se multiplier rapidement et allumer soit en France, soit ailleurs des foyers d'œuvres eucharistiques et d'adoration perpétuelle. Aujourd'hui, la Congrégation du Saint Sacrement compte onze maisons : la maison-mère à Paris, puis celles de Marseille, de Bruxelles, de Rome, de Montréal, de New-York, de Sarcelles, près Paris, de Botzen, dans le Tyrol autrichien, de Trévoux, de Turin en Italie et une en Hollande. Les religieux, tant profès que novices, s'élèvent au nombre de deux cent cinquante environ.”

Telle est, en quelques mots, l'histoire de la Congrégation du Très Saint Sacrement. Faut-il ajouter que partout où elle a établi ses fondations, elles jouissent de la plus grande popularité parmi les fidèles, qui remplissent ses chapelles et forment des associations nombreuses pour adorer perpétuellement le Saint Sacrement, les femmes le jour, les hommes la nuit, et pour assurer la pompe de son culte ? Le clergé séculier lui est très sympathique et choisit volontiers ses maisons pour y faire des retraites. NN. SS. les Evêques, surtout, montrent à ces résidences le plus paternel intérêt, et ils n'ont pas hésité, en plusieurs rencontres, à en donner des témoignages publics.